ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-5-2-12
Séance du lundi 30 juin 2025

SOUTIEN DE LA VACCINATION CONTRE LA FIÈVRE CATARRHALE OVINE ET LA MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE

Présidence de : Mme DOLLINGER Isabelle

PRESENTS :
ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :
DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DEBES Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
DELATTRE Cécile donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à DILIGENT Danielle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à JEANPERT Chantal
SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :
BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, ESCHLIMANN Michèle, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales énonçant que les Départements concourent avec l'État à la protection de l'environnement, à la lutte contre l'effet de serre, et à l'amélioration du cadre de vie,

VU l'article L 1111-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation par le Département, en qualité de chef de file, des modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la solidarité territoriale,

VU les articles L 1511-2 et L 3232-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux aides économiques agricoles et sylvicoles,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-2-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-XXXXX du 30 juin 2025 relative à la décision modificative n°1 du budget primitif 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU la convention d'autorisation de financement complémentaire entre la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace relative aux aides aux filières agricoles, forestières et halieutiques signée le 5 décembre 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU la demande de subvention du Groupement de Défense Sanitaire Alsace en date du 6 février 2025,

VU l'avis de la Commission aux Dynamiques économique, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 12 juin 2025,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de fonctionnement pour un montant total de 100 000 € au Groupement de Défense Sanitaire Alsace pour soutenir la campagne de vaccination 2025 des ovins et des bovins alsaciens contre la fièvre catarrhale ovine et la maladie hémorragique épizootique figurant dans l'annexe financière jointe en annexe à la présente délibération ;

- Précise que la subvention de 100 000 € au Groupement de Défense Sanitaire Alsace sera versée selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe à la présente délibération, à savoir :
  - 1er acompte : 50 000 €, versé dès signature de la présente convention,
  - Solde : 50 000 € versé après présentation d'un bilan récapitulatif de la campagne de vaccination ;

- Approuve la convention à conclure avec le Groupement de Défense Sanitaire Alsace, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	*Opération*	*Enveloppe*	*Tranche*	*Natures analytiques*	*Montant*
P216	*O001*	*P216E01*	*T06*	*(2993) 65-65748-6318*	*100 000 €*
TOTAL					*100 000 €*

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 02/07/2025
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote